COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

<u>Présents</u>: Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Nicolas PIQUET, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN.

Absents: Philippe FOURNIER, Elisabeth VINIT pouvoir à Caroline DULAC.

Secrétaire : Christian LHUILLIER

1) Approbation du précédent compte-rendu : approuvé à l'unanimité

2) Forêt: Affouage 2021/2022

Parcelle 17 (bois des Epines Fleuries), pour une meilleure croissance cette parcelle devra être éclaircie pour faire de la place et de la lumière. La quantité de bois à couper est estimée à 260 stères. Les habitants intéressés par un affouage voudront bien se faire connaître en mairie avant le 17 octobre.

Cette opération a déjà été réalisée sur les parcelles 12 et 15 et a générée une recette de1044,40€.

3) Ordures ménagères : Rôle 2éme semestre 2021

Afin d'établir le montant de la taxe des ordures ménagères, un réexamen du nombre de personnes par famille vivant sur Montigny sera fait. Pour rappel le montant de cette taxe est en fonction du nombre de membre par famille. Il est recommandé aux familles de signaler en mairie tout changement de la composition de la famille, départ ou arrivé d'un enfant ou d'un autre membre.

4) SYDOM (Syndicat de traitement des ordures ménagères) : Rapport annuel 2020

Le rapport annuel du SYDOM a été présenté et examiné par le conseil.

En exploitation, les tonnages des bacs de tri et d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sont restés stables, le verre et le carton - effet du « click and collect » - ont battu de nouveaux « records » à hauteur de 46 et 24 kg par habitant respectivement, tandis que le tout-venant de déchetterie

et le papier poursuivent leur lente baisse. Il faudra redoubler d'effort, avec le tri à la source des biodéchets notamment, pour atteindre l'objectif de 40 000 tonnes d'OMR en 2026.

Evolution des tonnages de 2010 à 2020.

Année	2010	2020
Bac gris	52 021 T	48 441 T
Bac de tri	16 989 T	14 652 T
Verres	10 864 T	12 011 T
Tout venant de déchetterie	11 191 T	8 372 T

Le SYDOM assure le traitement des déchets ménagers et assimilés en provenance des 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge de la compétence "ordures ménagères". Ce territoire regroupe 492 communes, pour une population de 268 000 habitants environ. Les déchets traités par le SYDOM proviennent donc de la collecte des OM (ordures ménagères) par :

Le SICTOM de la région de Champagnole (par l'intermédiaire des stations de transfert de Poligny et de Champagnole)

Le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier

Le SICTOM de la zone de Dole (par l'intermédiaire de la station de transfert de Brevans)

La Communauté de communes Terre d'Emeraude, pour le secteur du Pays des Lacs

Le SICTOM du Haut-Jura (par l'intermédiaire des stations de transfert de Saint-Claude et de Morbier-La Savine)

Le SYDOM dispose des outils suivants pour réaliser ses missions :

- 5 stations de transfert, à Brevans, Poligny, Champagnole, Morbier-Col de la Savine, St-Claude.
- Un centre de traitement, le CDTOM, composé d'un centre de tri et d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE), à Lons-le-Saunier et Pannessières.
- Une installation de stockage de déchets non dangereux, le CSJ, à Courlaoux et les Repôts.

QU'EST-CE QU'UNE CARACTÉRISATION ? (Ou comment est calculé le tarif des bacs de tri)

Une caractérisation permet de connaître la composition des bacs de tri et d'évaluer la qualité du tri par secteur pour déterminer un tarif de traitement.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

Vers un avenir plus durable : la loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle impose progressivement le développement de la vente en vrac, la fourniture de contenants réutilisables, la possibilité d'apporter ses propres récipients, l'interdiction de l'impression et de la distribution systématique des tickets de caisse, l'interdiction des objets en plastique à usage unique, la fin des étiquettes sur les fruits et légumes, la disponibilité de pièces de rechange...

LE COMPOSTAGE et LOMBRICOMPOSTAGE Une placette de compostage composée de 4 bacs permet aux visiteurs du centre de traitement des ordures ménagères de venir découvrir le processus du compostage lors des visites. Les adhérents du SYDOM proposent à l'usager, la vente de composteurs. Le SYDOM quant à lui propose la vente de lombricomposteurs pour les habitants ne disposant pas d'espace pour installer un composteur. Le prix de vente est de 20 €.

LES BIODÉCHETS

Depuis plusieurs années, des lois successives prescrivent le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2024, de telle sorte que chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés au plus près de la production. Le SYDOM en partenariat avec ses adhérents lance une étude sur le tri à la source des biodéchets avec un bureau d'études. Elle aura pour but de définir des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets avec un rythme de déploiement adapté au territoire.

Le budget du SYDOM du Jura Compte administratif - exercice 2020 Fonctionnement = Dépenses Totales 17 283 455 € / Recettes Totales 18 070 862 € Investissement = Dépenses Totales 8 175 106 € / Recettes Totales 8 781 303 €.

5) Réfection des chemins suite aux intempéries

Suite aux intempéries de cet été, plusieurs chemins vicinaux ont été endommagés. L'état de catastrophe naturel ayant été reconnu, un fond de solidarité sera mis en place par les services de l'Etat ce qui permettra d'engager la procédure d'aide.

Un devis pour 11 928€ a été fait par Juragravillonage comprenant la remise en état des

Chemins de Prenans, Saunier nord, Moussières, Viaduc, accès décharge et quartier St Laurent.

Par ailleurs, les travaux sur le chemin des Barbis sont terminés et ceux du chemin du Chateau Gimont sont en cours.

6) Point de situation déploiement de la fibre

Actuellement en cours sur notre commune, la pose de la fibre devrait être terminée fin 2021. Il deviendra alors possible début 2022 de se raccorder à la fibre via les opérateurs téléphoniques. Le raccordement entre le réseau et les maisons se fera par leurs intermédiaires au gré des abonnements de chacun.

7) Information et questions diverses

- Un livre sur l'histoire des 66 villages de la Comcom « Cœur du Jura » est en cours d'élaboration. Un écrivain a été retenu pour la rédaction du livre et un comité de lecture en suit les travaux en se réunissant régulièrement. La dernière réunion s'est déroulée le samedi 11 septembre à Salins. D. Gahier et C. Dulac étaient présents.
- Concernant le PLUI un sondage du sol sur les terrains potentiellement considérés constructibles a été réalisé.
- Le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) recherche un agent pour l'accompagnement du transport scolaire sur le circuit Arbois /Montigny/ Les Arsures à compter du mois d'octobre. Pour plus de renseignements, appeler la mairie d'Arbois : 06 07 40 47 12.
- Une discussion sur « l'éolien » sera abordé lors d'un prochain conseil en vue de se positionner sur le projet proposé par un développeur sur le territoire de la communauté de communes à proximité du parc éolien de la commune de Chamole.
- Borne saunière : La copie a été réalisée et remise à la commune. Elle retrouvera sa place « initiale » lors d'une cérémonie organisée au cours du printemps 2022. Un bornage de la parcelle qui appartient au département sera demandé. Son installation (emplacement, environnement, élaboration d'un panneau pédagogique) fait d'ores et déjà l'objet d'une étude menée par Nicolas Piquet et Caroline Dulac.
- Collecte Amiante : Le SICTOM de Champagnole organise une collecte de l'amiante lié le samedi 25 septembre à la déchèterie d'Arbois :
 - > La déchèterie d'Arbois sera ouverte uniquement pour l'opération de reprise de l'amiante
 - > La collecte est réservée aux particuliers sur rendez-vous uniquement
 - > La réservation doit intervenir avant le vendredi 17 septembre à 12h00
 - > Quantité maximale de 0,5 m3.

Renseignements et rendez-vous : SICTOM de Champagnole 03 84 52 06 64.

En marge de l'ordre du jour, il est convenu d'engager à l'occasion d'un prochain conseil municipal, une réflexion sur la pertinence de l'éclairage public une partie de la nuit dans notre village. Dans un second temps, et afin d'y associer l'ensemble des habitants, une concertation sera organisée.

Levée de la séance : 23 h

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 octobre 2021 à 20h00.

Le secrétaire